



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017 A VERLHAC-TESCOU

Étaient présents: MM. MAFFRE Christian (Président), BAYLAC Fernand (représentant Daniel DURAND), CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, CHANRION Jean-Luc (représentant Yves PAGES), COUDERC Anne-Marie, DANTHEZ Florence, DONNADIEU Jean-Louis, ESPINOSA Georges, FERTÉ Denis, HEBRARD Pierre (représentant André MASSAT), JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, LAFON Claude, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, REGAMBERT Michel, RIOLS Véronique (représentant Jacques SOULIÉ), VALETTE Christian (représentant Guy ROUZIES), TILLON Georgette.

<u>Étaient absents excusés</u>: MM. BROENS Geneviève, DURAND Daniel, MASSAT André, PAGES Yves, ROUZIES Guy, SOULIÉ Jacques, VIROLLE Alain.

Étaient également présents : MM DARBOIS Philippe,

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 octobre 2017

Aucune remarque formulée.

2- Désignation d'un secrétaire de séance

M.REGAMBERT, Maire de Verlhac-Tescou a été désigné secrétaire de séance.

3- Ressources Humaines

* Harmonisation des indices suite au reclassement induit par le PPCR;

Suite à la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) applicable depuis janvier 2017, une modification de l'organisation des carrières pour l'ensemble des cardes d'emplois de la fonction publique a été opérée progressivement.

Pour les agents titulaires les arrêtés de reclassement ont été établis automatiquement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne. À l'inverse les agents contractuels du PETR du Pays Midi-Quercy ne peuvent pas bénéficier de ce PPCR puisque le grade et les indices de rémunération de l'emploi sont fixés par délibération et ne peuvent donc être modifiés que par nouvelle délibération.

Il est donc proposé d'actualiser les indices de rémunération des agents contractuels du PETR du Pays Midi-Quercy en prenant en compte la mise en œuvre du PPCR et en prenant en compte l'ancienneté des agents.

OBJET: REVALORISATION INDICIAIRE DE CERTAINS AGENTS DU PETR PAYS MIDIQUERCY.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que la revalorisation indiciaire des agents contractuels ne peut intervenir qu'en application de l'article 1_{er} -2 du décret 88-145 du 15 février 1988 qui prévoit que "la rémunération des agents employés à durée déterminée auprès du même employeur en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 fait l'objet d'une réévaluation, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1er-3 ou de l'évolution des fonctions, au moins tous les trois ans, sous réserve que celles-ci aient été accomplies de manière continue".

Monsieur le Président précise que deux emplois du PETR du Pays Midi-Quercy ne peuvent bénéficier de cette revalorisation indiciaire puisque dans les délibérations créant ces emplois sont précisés les indices de rémunération, empêchant de fait toute évolution.

Monsieur le Président propose donc de modifier les termes des deux délibérations comme suit :

- La rémunération de l'emploi de chargé d'appui à la gestion des dispositifs territoriaux (délibération n°8 du 12/04/2010) sera calculée en fonction de l'échelon 10 du grade des adjoints administratifs ;
 - La rémunération de l'emploi de chargé de communication (délibération n°9 du 04/04/2011) sera calculée en fonction de l'échelon 4 du grade des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- ADOPTENT les modifications telles que présentées ci-dessus ;
- **DISENT** que ce changement aura lieu à compter du mois de février 2018 ;
- AUTORISENT le Président à signer tout document relatif à ce dossier.
- ✗ Information sur le départ de 2 agents en poste au PETR :
 - ❖ Marianne BUSSER (titulaire-coordinatrice du programme LEADER/Tourisme) :

Mme BUSSER, titulaire au grade d'attaché sur le poste de coordinatrice LEADER/tourisme, souhaite opérer une mutation auprès d'une autre collectivité, à partir de fin janvier 2018. Dans un souci de prudence budgétaire, il est proposé pour l'instant de privilégier une réorganisation interne avec les moyens humains existant, pour faire face à ce départ.

❖ Victor CHALMEL (contractuel- conseiller énergie pour la plateforme J'Ecorenov en MQ):

M.CHALMEL ne souhaite pas, pour des raisons personnelles, renouveler son contrat qui se termine fin 2017. Ce poste est financé dans le cadre d'une convention trisannuelle ADEME qui devrait être renouvelée mi 2018. Le Bureau du PETR propose, par souci de prudence budgétaire, de mutualiser le 2ème poste CEP avec la mission Plateforme habitat afin de ne pas remplacer pour l'instant le poste occupé par Victor CHALMEL.

➤ Passage à temps plein du poste Tourisme PPN (à la place de 0.9 ETP) :

Pour mémoire, Émilie PLASSARD est en poste depuis octobre 2015 au PETR pour assurer l'animation et la coordination du Pôle Pleine Nature "Gorges de l'Aveyron" dans le cadre actuellement d'une convention financière 2017/2018 du FEDER MASSIF CENTRAL. Ce poste a été renouvelé en avril 2017 sur la base d'un 0.9 ETP (dont 0.6 ETP cofinancé par le FEDER Massif et 0.2 ETP par la CC QRGA). Pour faire face en partie au départ de Marianne BUSSER, il est proposé de passer ce poste à temps plein, pour pouvoir accompagner le programme Tourisme du PETR qui sera présenté en partie III de ce Comité syndical.

Il est donc proposé de délibérer pour supprimer le poste actuel de coordinateur du PPN (à 0.9 ETP) et de délibérer pour la création d'un nouveau poste à temps plein "Tourisme PPN". Les deux délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Création d'un poste d'assistant de communication pendant 6 mois pour accroissement temporaire d'activité :

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

OBJET: DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(ARTICLE 3-1 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'en raison des besoins correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service communication suite notamment au passage à temps partiel à 70% de la chargée de communication, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au <u>**Tableau des Emplois**</u> annexé au budget du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018

Nombre d'emploi	Grade	Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Rédacteur	BAC +3 minimum	28H

Les fonctions de l'emploi seront les suivantes :

- 0.4ETP Animation numérique de la destination touristique Midi-Quercy, Gorges de l'Aveyron
 - ✓ accompagnement et formation des OTI dans la pratique des réseaux sociaux
 - ✓ animation d'ateliers de travail avec l'ensemble des animateurs numériques du territoire pour définir une stratégie numérique commune
 - ✓ lancement de campagne de communication numérique ciblée
 - ✓ mise à jour su site internet www.gorges-aveyron-tourisme.com
- 0.4 ETP Animation numérique pour la structure PETR :
 - ✓ animation d'une politique éditoriale sur les réseaux sociaux
 - ✓ envoi des newsletters mensuelles

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en référence au grade de rédacteur sur la base de l'indice brut 366 et majoré 339.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et signer le contrat et les éventuels avenants
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet

4- Proposition de modification statutaire :

Il est proposé de modifier l'article 7 "Intervention du PETR dans le cadre de la réalisation de prestations de services" des statuts actuels du PETR : ceci pour élargir à la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) la liste des organismes pour lesquels le PETR est susceptible de conventionner pour réaliser des prestations de services d'importance limitée en lien avec les missions et compétences du PETR.

La délibération concernant cette modification statutaire a été adoptée à l'unanimité.

II- POLITIQUES TERRITORIALES / PROJET DE TERRITOIRE

1- Contrat Régional Unique (CRU) du Pays Midi-Quercy 2015-2017

▼ Information sur la programmation 2017.2 validée en CPSS du 24/10/17

Le PETR PMQ a organisé le 24/10/2017, le 3^{ème} CPSS (Comité de Pilotage Stratégique et de suivi), pour notamment analyser une dernière programmation opérationnelle 2017.2 du CRU 2015-2017 (Contrat Régional Unique).

Voir en annexe du document d'appui en pages 15 à 23 le compte-rendu du CPSS du 24/10/17

Cette programmation a été validée en Commission permanente de la Région Occitanie du 15/12/2017 et le sera lors d'une prochaine plénière du CD 82.

M.REGAMBERT a évoqué le projet d'Aménagement public du centre du village qui est inscrit dans la programmation 2017.2 du CRU PMQ. Il devrait permettre d'améliorer l'accessibilité, sécurité et lisibilité des commerces et services du centre du village.

M.MAFFRE a rappelé que le CRU (2015-2017) doit être à nouveau renouvelé pour la période 2018-2021. Le PETR PMQ va donc devoir proposer un nouveau contrat cadre pour cette période, dans la continuité du précédent, pour une signature espérée au cours du 1^{er} semestre 2018.

2- <u>Information sur le contrat de ruralité 2017-2020 pour l'exercice 2018</u> (retour sur le comité départemental de la ruralité du 01/12)

M.MAFFRE et M.DARBOIS ont participé le 1^{er} décembre 2017 au Comité de suivi des mesures gouvernementales en faveur des territoires ruraux. Ce dernier était axé sur la mise en place du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ce schéma, co-élaboré par le CD 82 et la Préfecture 82, est obligatoire dans chaque département. Trois groupes de travail ont été proposé, pour élaborer des fiches actions sur les 3 axes prioritaires définis, suite au diagnostic réalisé en 2016/2017 :

- 1. Développement des services à la population (principalement autour des MSAP)
- 2. Favoriser l'installation des professionnels de santé
- 3. Développer les usages du numérique

Un compte-rendu plus précis est attendu et sera communiqué prochainement.

Mme RIOLS a évoqué la problématique de l'offre de soins équitablement réparti sur le territoire départemental. La désertification médicale est un enjeu crucial d'aménagement du territoire. Elle a cité le Département du Gers qui s'est emparé depuis longtemps de cet enjeu avec succès (2 fois plus de médecins qu'en Dep 82). Les professionnels de la santé doivent être mobilisés en priorité pour que les projets de regroupement intercommunaux (Maisons de santé,..) fonctionnent. Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public a positionné l'enjeu de l'installation des professionnels de santé comme un des 3 axes prioritaires. Une commission de travail est constituée par axe prioritaire pour établir un plan d'actions pragmatique d'ici mi 2018.

Mme PERN-SAVIGNAC a évoqué un levier primordial pour favoriser l'installation de médecins dans nos campagnes qui est d'avoir des médecins en place reconnus maître de stage (c'est le cas à la Maison de santé de Montricoux depuis plus de 20 ans). La commune a d'ailleurs un projet de logement locatif dans l'ancien presbytère qui serait dédié à l'accueil de stagiaire.

Elle a précisé que la Maison de Santé de Montricoux (labellisée par l'ARS) pourrait rayonner sur un territoire plus vaste si les professionnels de santé et les collectivités locales le demandaient.

3- Assemblée des Territoires Occitanie : retour sur la plénière du 16/11/17

Mme PERN-SAVIGNAC Fabienne, déléguée du PETR à l'Assemblée des Territoires Occitanie, a participé à la Plénière du 16/11/2017 qui avait lieu à Villefranche de Lauragais. Elle a fait un retour en séance de cette journée présidée par Carole DELGA, qui confirme le souhait de la Région de s'appuyer sur cette assemblée pour orienter ses futures politiques publiques.

Elle a participé notamment à un atelier consacré aux circuits courts de proximité et l'approvisionnement des cantines.

M.MAFFRE a évoqué une expérimentation en cours avec la cuisine centrale de Caylus et son prestataire pour tenter de s'approvisionner avec les producteurs locaux.

Mme QUINTARD a précisé que cette réflexion a été évoquée dans sa communauté de communes (CC QC), notamment la faisabilité d'une centrale d'achat regroupant des producteurs locaux. Elle souhaiterait que le PETR organise un voyage d'études d'un projet similaire qui fonctionne (ex : le Grand Cahors ?).

➤ Plus d'info sur l'Assemblée des territoires le lien suivant : https://www.laregion.fr/L-Assemblee-des-territoires-enrichit-les-grands-chantiers

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR

1- Plan Climat Énergie PMQ / TEPCV

- **✗** Suivi des opérations TEPCV :
 - * Structure locale EnR (SCIC): information sur la création de la SCIC « MQ énergies citoyennes » et la réponse à l'AAP Régional:

Suite à la réunion publique du 17/10/17 évoquée lors du précédent Comité syndical, la préparation à la création de la future SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) s'est poursuivie activement.

Ainsi, nous avons actuellement 23 soutiens de particuliers qui ont été concrétisés, ce qui représente 10 800 € de capital social. Nous avons également 14 000 € de capital issue des collectivités "producteurs" et 1 500 € des collectivités et groupements qui soutiennent le projet (ces collectivités ne portent pas de projets photovoltaïques).

Ce qui nous fait un total de 26 300 € de capital social, donc nous avons rempli le défi de collecter plus de 20 100 € de capital de départ, nécessaire pour la structure juridique SA (Société anonyme) choisie.

Une réunion importante était donc prévue le 15/12/2017 à partir de 17H30 à la salle des fêtes de Septfonds pour la création officielle de la SCI Midi-Quercy Énergies Citoyennes qui permettra d'aborder :

- Présentation de l'actualité du projet de grappes photovoltaïques citoyennes
- Validation du capital social de départ
- Election du premier Conseil d'Administration
- Constatation de l'augmentation du capital social depuis le 11/12/2017

Pour plus d'information : http://midi-quercy.fr/SCIC-Midi-Quercy-Energies.html

M.CALMETTES Jacques, qui a suivi activement ce dossier, a précisé « que le bébé (la SCIC) se présente bien » et qu'il est donc encore possible et fortement recommandé de prendre des parts en tant que particulier ou en tant que commune ou EPCI (contact : Gaëlle BERTHELOT au PETR).

➤ Voir en annexe du document d'appui en pages 24 à 26 la lettre et le bulletin de souscription à la SCIC.

De plus M.CALMETTES a confirmé que la candidature du PETR PMQ à l'appel à projet ADEME/Région Occitanie « Energies coopératives et citoyennes » a été retenue. Le prix a été décerné en mains propres à M.CALMETTES le 13 dec 2017 à Montpellier lors du Salon ENERGAIA. Ce prix va permettre de consolider la montée en puissance de la SCIC MQ Energies Citoyennes, notamment par une aide directe de la Région égale aux contributions citoyennes mobilisées jusqu'à 100 000€. (plafonnée à 500€/habitant).

M.RIGAMBERT a annoncé également que la Commune de Verlhac venait de délibérer pour prendre 10 parts (500€) de capital social à la SCIC MQ EC.

❖ PCAET: retour sur le CP de lancement du 7/12/2017

Un retour en séance a été fait sur le 1^{er} Comité de pilotage de lancement de l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Pays MQ qui a eu lieu le 07/12/2017 à la Mairie de Nègrepelisse.

Pour mémoire, ce PCAET est mutualisé pour le compte des trois EPCI du Pays MQ qui ont choisi de confier au PETR la compétence d'élaboration du PCAET, à réaliser d'ici fin 2018 (lois Transition énergétique 2015).

Le 1^{er} trimestre 2018 sera consacré au diagnostic du territoire et des 3 EPCI (environ 300 indicateurs seront produits) avec un retour prévu lors du prochain Comité de pilotage prévu mi mars 2018.

Une information particulière a été faite par l'ADEME lors de ce Comité de Pilotage concernant les obligations de communication et d'information du grand public sur la démarche PCAET (relative au droit d'initiative citoyenne-ordonnance de mai 2017).

❖ Avancement des projets des autres maitres d'ouvrage

Les communes et EPCI bénéficiant d'aides TEP CV ont été sollicités ces dernières semaines par la DDT 82 pour rendre compte de l'avancement de leurs projets et vérifier la constitution des dossiers. Un point a été fait en séance sur les dernières informations qui proviennent du Ministère et les confirmations on l'espère des engagements antérieurs de l'État.

- ➤ Voir en annexe du document d'appui en pages 27 à 28 la lettre du Ministre aux porteurs de projets TEP CV
- ➤ Plateforme habitat « J'écorenov en Midi-Quercy » :

Un Comité technique de suivi de la Plateforme habitat « J'écorenov en Midi-Quercy » le 24/11/2017 a permis de faire un bilan avec les partenaires de ce projet (ADEME, MDE MQ, DDT 82, chambres consulaires...).

Globalement le bilan de réalisation est satisfaisant :

Depuis Octobre 2015:

- 387 personnes ont contacté le service (en moyenne 180/an)
- 273 diagnostics énergétiques ont été réalisés (en moyenne 130/an)
- 345 visites à domicile (en moyenne 160/an)

150 projets de rénovation réalisés ou en cours dont 117 au stade de devis signés / factures récupérées :

- L'ensemble des coûts de travaux générés représente 1 211 890 €
- Le coût moyen par projet s'élève à 10 358 €
- 61 écochèques Région Occitanie de 1 500 € ont été mobilisés via la plateforme

Sur 117 diagnostics énergétiques (devis signés):

- Une économie d'énergie de 39% en moyenne
- Une réduction des gaz à effet de serre de 52% en moyenne
- Un total de 1 276 647 kWhep/an évités
- 40 projets avec un gain énergétique supérieur à 40% dont 22 projets OPAH
- ➤ Voir en annexe du document d'appui en pages 29 à 34 le Bilan Plateforme présenté au CT du 24/11/17

2- Alimentation / Circuits courts

➤ Délibération modificative sur le plan de financement PNA 2017/2018 pour la demande Leader :

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET: LABELLISATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (EVOLUTION DE LA MAQUETTE FINANCIERE)

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy a inscrit la mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) dans son projet de territoire du Midi-Quercy sur la période 2015/2020.

Le PAT vise, à termes, à développer sur le territoire, une alimentation locale, durable et de qualité, en facilitant notamment la collaboration entre personnes et structures multiples et diversifiés (État, collectivités, producteurs/productrices, structures transformatrices, organismes de recherche, de conseil, citoyens/citoyennes, associations,...).

Monsieur le Président rappelle que le PETR et 5 partenaires du territoire ont signé, au début de l'année 2017, une convention de partenariat avec le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du Programme National de l'Alimentation 2016. Cette convention prend fin le 30 Novembre 2018 et va porter sur 2 missions principales :

- la mise en œuvre du plan d'action du Projet Alimentaire de Territoire sur l'année 1 découlant de la priorisation d'objectifs opérationnels,
- l'accompagnement du PAT avec de la médiation pour le grand public s'appuyant sur une programmation d'animations "mettre la main à la pâte" pendant 18 mois sur la période allant d'avril 2017 à novembre 2018.

Fort d'une récente reconnaissance via la procédure nationale de labellisation du Ministère de l'Agriculture, le PAT du Pays Midi-Quercy est officiellement entré dans une phase opérationnelle. Il s'agit en premier lieu de conforter sur le territoire les initiatives déjà existantes autour de l'alimentation et de mettre en place des actions nouvelles actées lors de la journée du PAT de septembre 2017 (en lien avec les objectifs opérationnels et les axes du PAT).

Or très récemment, le consortium du PNA initialement constitué de 6 membres a évolué du fait du retrait du GAB Bio 82. En effet, cette association loi 1901, suite à une procédure de redressement judiciaire, a souhaité se retirer du PNA pour l'année 2018. La maquette financière initialement envisagée a donc évolué suite au départ du partenaire. Ainsi, le plan de financement prévisionnel global de cette opération portée par le PETR Midi Quercy a évolué de la façon suivant :

➤ Plan de financement présenté lors du Comité syndical du 13/10/2017 :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant		Montant
Ingénierie interne (Poste chargé sur 13 mois à 0,8 ETP et frais de déplacements)	31 500 €	LEADER	17 155 €
Communication	3 000 €	PNA (Etat)	12 845 €
Matériel, investissement	2 000 €	Autofinancement PETR	7 500 €
Voyages études, interventions extérieures	1000 €	Pays Midi Quercy	, 500 €
TOTAL DEPENSES	37 500 €	TOTAL RECETTES	37 500 €

× Nouveau plan de financement prévisionnel proposé :

Dépenses		R	ecettes	
Désignation	Montant		Montant	%
Ingénierie interne (Poste chargé sur 14 mois à 0,8 ETP et frais de déplacements)	33 100 €	Programme LEADER	21 355 €	46 %
Communication	3 070 €			
Matériel, investissement	1500 €	PNA	15 845 €	34 %
Voyages études, interventions extérieures	2500 €	PNA	13 043 C	31 70
Prestation ADEAR	1500 €	Autofinancement	0.200.0	20.0/
Coûts indirects éligibles à Leader	4830 €	PETR Pays Midi Quercy	9 300 €	20 %
TOTAL DÉPENSES	46 500 €	TOTAL RECETTES	46 500 €	100 %

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **APPROUVE les 10 actions prioritaires** (PETR) et les actions où le PETR pourra venir en appui de partenaires ;
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour la mise en œuvre de l'année 1 du PAT ;
- **SOLLICITE** les co-financements prévus dans le plan de financement présenté ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ce projet.

3- Culture / Patrimoine

x *Inventaire du patrimoine :*

❖ Délibération pour le renouvellement convention tripartite 2018-2020 et plan de financement 2018

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET: RECONDUCTION DE LA CONVENTION TRIENNALE 2018-2020 AVEC LES CONSEILS REGIONAL ET DEPARTEMENTAL ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 1

Monsieur le Président rappelle que la convention cadre tripartite et trisannuelle avec le Conseil Départemental de Tarn et Garonne et le Conseil Régional Occitanie, pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine du Pays Midi-Quercy, permet au PETR de bénéficier du soutien technique et financier pour la réalisation de cette mission. Le renouvellement de cette convention pour la période (2018-2020) a été activement préparé par les parties prenantes.

Deux comités techniques se sont réunis durant l'année afin de dresser les contours du programme scientifique sur les 3 années de la convention à venir.

En 2018, la mission inventaire se poursuit avec les 4 agents (3 chargées de mission, 1 chef de projet) qui conduiront l'étude du patrimoine sur le territoire, en particulier en lien avec la mission Habitat et également l'opération façades de St Antonin, pour des études ponctuelles dans la perspectives de travaux de rénovation, en Quercy Caussadais pour la finalisation des communes de Saint-Cirq et Lavaurette. Elles auront également en charge le suivi de la diffusion sur le territoire, de l'ouvrage « L'architecture de terre crue en Bas-Quercy » et l'exposition de photographies du patrimoine en terre crue dans le réseau des médiathèques et les lieux d'exposition du territoire. La mission viendra en appui des communes de Saint-Antonin et Caylus ainsi que d'autres communes qui en feront la demande, afin de bénéficier de l'expertise du service dans le cadre de la réflexion d'une étude à venir de SPR (Sites de Protection du Patrimoine).

Sur demande du Département de Tarn-et-Garonne, l'aire d'étude sera étendue aux communes traversées par le GR 65 afin de documenter les éléments patrimoniaux sur le chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle, à l'ouest du département. L'enquête sera donc thématique et limitée aux œuvres emblématiques, visibles ou accessibles depuis le domaine public. La documentation ancienne déjà réunie par le service régional sera actualisée et enrichie afin de permettre la publication de supports de valorisation. En 2018, il a été programmé de démarrer cette étude thématique par les communes de Sainte-Juliette et Lauzerte.

Afin de solliciter la réalisation de l'avenant financier annuel 2018 auprès des Conseils Régional et Départemental, le plan de financement prévisionnel suivant est proposé:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%	
Salaires (3 ETP)	133 500 €	Conseil	60 000 €	40	
Frais déplacement + formation	7 000 €	Départemental	00 000 0	-1 0	
Matériel Informatique + documentation + Communication	3 500 €	Conseil Régional	60 000 €	40	

Frais de structure (fournitures, fonctionnement)	6 000 € 150 000 €	PETR Pays Midi- Quercy	30 000 € 150 000 €	20 100	
IUIAL	150 000 €	IOIAL	150 000 €	100	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer la convention cadre triennale relative à cette opération
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional, énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette opération

M.MAFFRE a évoqué un entretien qu'il a eu avec M.ASTRUC, président du CD 82, pour aborder les dossiers culturels en cours entre le PETR et le CD 82, dont le renouvèlement de la convention Inventaire du Patrimoine.

❖ Distribution de l'ouvrage "L'architecture de terre crue en Bas-Quercy", co-écrit par Carole STADNICKI et Sandrine RUEFLY, chargées d'inventaire à la mission Inventaire du PETR PMQ.

Une distribution d'un exemplaire par commune du Pays MQ est prévue. Il a été procédé à cette distribution auprès des représentants des communes qui ne l'avaient pas encore eu, notamment lors de l'inauguration officielle réalisée le 5 décembre 2017 à la Médiathèque de Caussade.

4- Habitat

➤ *OPAH* : reconduction de l'OPAH pour le 1^{er} semestre 2018 (délibération)

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET: PROLONGEMENT DE 6 MOIS DE L'OPAH DU PAYS MIDI-QUERCY DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 30 JUIN 2018

Le PETR du Pays Midi Quercy a mis en place l'animation-suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du territoire en signant la convention d'OPAH le 01/07/2011 pour 3 ans et qui a été renouvelée quatre fois pour un an, afin d'atteindre 6 années grâce aux résultats / objectifs du programme Habiter Mieux. Une étude préopérationnelle d'un nouveau dispositif étant en cours, il est proposé de prolonger l'OPAH du Pays Midi-Quercy, sur 6 mois afin de ne pas rompre la dynamique jusqu'au prochain programme.

Cela s'appliquant à l'OPAH du Pays Midi-Quercy, une prolongation de la convention et de l'animation est proposée.

Monsieur le Président précise également que les bilans et évaluations réalisées font apparaître du potentiel à réhabiliter et des problèmes de précarité énergétique à solutionner.

Tenant compte de cela et du rythme des années passées et des dossiers en cours d'élaboration, les objectifs quantitatifs à l'échelle du Pays Midi-Quercy pour 6 mois sont les suivants :

- 66 dossiers PO parmi lesquels 56 bénéficieront du FART (travaux économies énergie),

- 10 PO Autonomie (adaptation du logement), 5 logements bénéficieront à la fois des travaux d'économie d'énergie et d'adaptation. et 6 PO Très Dégradés (TD) ou LHI (Lutte contre l'Habitat Insalubre).
- 9 dossiers PB, dont 9 ASE (Aide de Solidarité Ecologique) et 4 PB dont 3 Très Dégradés (TD) et 1 LHI qui seront déposés.
- A l'échelle du Pays, le montant total des travaux pour 6 mois est estimé à 1 307 922 € pour les PO et 661 347 € pour les PB. Ce qui représente pour les PO, une aide de l'ANAH estimée à 480 678 €, 84 000 € d'aide de la Région (Ecochèque), 118 932 € d'ASE, 30 492€ du Conseil Départemental. Pour les PB, une aide de l'ANAH est estimée à 178 677 € et 8 028 € d'ASE et 9000 € de la Région.
- Les aides des EPCI du PETR du Pays Midi-Quercy sont estimées à 38 346 € pour les PO et 53 496 € pour les PB soit un total de : 91 842 €.

Le budget de l'animation suivi de l'OPAH est porté par le PETR et soutenue par l'ANAH (35% HT) et le Conseil Départemental (15% TTC). Elle est assurée pour 6 mois par Jean-Pierre Bouglon et s'élève à 22 113.62 €HT.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PRENDS ACTE** du bilan d'animation-suivi,
- **DECIDE** de prolonger pour 6 mois l'animation-suivi de l'OPAH du Pays Midi Quercy,
- **DECIDE** de reconduire les aides financières conformément à la délibération prise le 07 février 2011
- **S'ENGAGE** à participer financièrement au programme en apportant, conformément à la délibération n°16 du 07/02/11, (par le biais des Communautés de communes) à savoir de :
 - 1. de 500 € en complément de l'ASE versée par l'État aux propriétaires occupants.
 - 2. de 10% du montant des travaux subventionnés par l'ANAH aux propriétaires bailleurs mettant sur le marché locatif des logements conventionnés
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés (ANAH, Conseil Départemental, Conseil Régional).
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action et notamment l'avenant pour la prolongation du « suivi-animation de l'OPAH», du marché de prestation intellectuelle passé avec le cabinet JP BOUGLON, conformément à la délibération N°3 du 25/05/2010.

M.MAFFRE a précisé que cette prolongation proposée par les services de l'Etat devrait permettre d'éviter ou d'atténuer une éventuelle coupure avec la prochaine OPAH envisagée courant 2018

5- Tourisme

➤ Programme Tourisme Midi-Quercy 2018 : plan de financement 2018

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS TOURISTIQUES 2018

Monsieur le Président rappelle que la stratégie touristique du Pays Midi-Quercy prévoit la structuration de 3 grandes thématiques qui sont les points forts de notre territoire et au sein desquelles on rencontre des offres emblématiques qu'il s'agit d'organiser et de développer :

- Outdoor et nature
- Culture et patrimoine
- Art de vivre, gastronomie et savoir faire

Cette approche par thématique implique un travail spécifique à conduire en matière d'animation de réseau d'acteurs, de communication et de promotion.

Depuis 2013 un travail important a été conduit sur la thématique OUTDOOR avec le pôle de pleine nature Gorges de l'Aveyron. Il est important désormais de lancer la structuration des autres thématiques pour révéler d'autres aspects de l'offre touristique du territoire et par la même d'autres secteurs géographiques à fort potentiel touristique.

Ainsi, l'opportunité de la démarche initiée par le syndicat des vins des coteaux du Quercy, soutenue dans le cadre du dispositif ADEFPAT et du programme de financement LEADER, permet d'envisager un travail sur la thématique « Art de vivre, gastronomie et savoir-faire » au sein de laquelle nous retiendrons pour l'année 2018 la structuration de l'oenotourisme sur le vignoble des Coteaux du Quercy dans l'optique d'une labellisation « Vignobles et Découverte ».

Par ailleurs, l'attrait des bases de loisirs en Midi-Quercy constitue un atout indéniable pour notre destination avec comme offre phare et locomotive la base de loisirs des 3 lacs à Monclar-de-Quercy qui en 2017 a accueilli plus de 60 000 personnes. Citons aussi la base de loisirs de Molières, le parc de la Lère, ... Il s'agirait en 2018 de construire un programme d'animations commun aux bases de loisirs du Pays et de développer un nouveau produit : des balades ludiques pour les familles autour de ces bases en lien avec la démarche départementale de tourisme familial.

Enfin, l'année 2018 permettra de poursuivre la construction du projet de Pays d'Art et d'Histoire en s'attachant au volet « tourisme culturel ». Un approfondissement de la démarche sera conduit sur ce thème en lien avec les propriétaires de sites culturels notamment.

Des actions de communication et de promotion seraient menées avec un axe fort sur la communication numérique. Des éditions papier seraient maintenues pour une diffusion dans les bureaux d'information touristiques des Offices de Tourisme Intercommunaux en recherchant une rationalisation toujours plus efficace de la diffusion.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le PETR cherchera à renforcer ses partenariats avec les communautés de communes en valorisant les compétences des agents des Offices de Tourisme en place.

Le budget du programme d'actions touristiques 2018 est le suivant :

Descriptif des dépenses :

HONORAIRES / CONCEPTION GRAPHIQUE	12 342.00 €
Conception guide des manifestations hiver	1 568.00 €
Conception guide des manifestations printemps	1 568.00 €

Conception guide des manifestations été	2 128.00 €
Conception guide des manifestations automne	1 568.00 €
4 Circuits balades ludiques "rando land"	2 590.00 €
Actualisation guide des vacances (changement format)	2 420.00 €
Actualisation carte touristique	500.00 €
IMPRESSION	19 172.00 €
impression guide des manifestations hiver	1 748.00 €
impression guide des manifestations printemps	1 748.00 €
impression guide des manifestations été (bichro - 6000 ex -ss edito)	3 000.00 €
impression guide des manifestations automne	1 748.00 €
Guide des vacances 2018	5 000.00 €
Carte Touristique (2018/2019)	4 428.00 €
Impression 4 circuits ludiques	1 500.00 €
SOUS TOTAL HONORAIRES ET IMPRESSION	31 514.00 €

PROMOTION / LOCATION DE STAND	
Stand Micro marché rue Alsace Lorraine avec ADT	1 000.00 €
SOUS TOTAL PROMOTION	1 000.00 €

FRAIS SALARIAUX ET PARTENARIATS CC	
Animation réseau oenotourisme, élaboration candidature label V&D à 0,2 ETP sur 12 mois Partenariat CCQC envisagé	7 000.00 €
Animation réseau base de loisirs 9 jours - Partenariat CC QVA envisagé	1 098.50 €
Animation candidature PAH 6 jours - Partenariat CC QRGA	732.50 €
Animation numérique - Valorisation masse salariale PETR à 0,4 ETP sur 12 mois	12 000.00 €
Coordination globale du programme et appui aux OT - Valorisation masse salariale PETR à 0,2 ETP sur 12 mois	3 920.00 €
SOUS TOTAL SALAIRES ET ASSIMILES	24 751.00 €

	TOTAL PROGRAMME 2018	57 265.00€	
_			

- Plan de financement détaillé :

Dépenses TTC		Recette TTC			
Honoraires et impressions	31 514.00 €	Leader (48%) 27 487.00 €			
Promotion	1 000.00 €	Département 82 (15 % sur assiette éligible de 41 345 € soit 11%)	6 300.00 €		
Salaires et assimilés	24 751.00 €	PETR appelant du LEADER (21%)	12 025.00 €		
		Autofinancement (20%)	11 453,00 €		
TOTAL	57 265.00 €	TOTAL	57 265.00 €		

- Plan de financement synthétique :

Dépenses TTC		Recette TTC	
Honoraires et impressions	31 514.00 €	Leader (48%)	27 487.00 €

TOTAL	57 265.00 €	TOTAL	57 265.00 €
Salaires et assimilés	24 751.00 €	PETR (41%)	23 478.00 €
Promotion	1 000.00 €	Département 82 (11%)	6 300.00 €

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme d'actions touristiques 2018 ainsi que le plan de financement prévisionnel proposé
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés
- **AUTORISE** son Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action
 - ➤ Voir en annexe du document d'appui en pages 35 à 51 les fiches actions du programme Tourisme 2018.

M.MAFFRE a précisé que cette évolution du programme tourisme du PETR vers une thématisation au plus près des besoins des EPCI a été réfléchie de concert avec les OTI des communautés de communes qui se mettent en place.

Toutefois il a rappelé le travail conduit depuis plus de 10 ans par le PETR en matière de communication touristique, particulièrement depuis 2012 sur la destination Midi-Quercy/Gorges de l'Aveyron. Il a estimé important de garder à l'esprit cette cohérence globale de cette destination par la complémentarité des offres qu'elle propose au sein des EPCI qui la compose.

* AAP Grands Sites: information sur les contacts avec la Région

IV- INFORMATIONS DIVERSES

✗ Information sur l'avancement du projet des travaux du siège du PETR :

Suite à une estimation plus précise réalisée par le Bureau d'études retenu (M.OLIVOTTO), il s'avère que l'enveloppe initiale prévue pour réaliser la rénovation thermique et l'aménagement des combles est nettement insuffisante.

De fait il a été convenu avec le propriétaire des lieux (l'hôpital de Nègrepelisse) de rester sur l'enveloppe initiale (40 000€ d'autofinancement déduit des loyers pour un coût global prévisionnel de 130 k€) et donc de ne pas aménager les combles en bureaux complémentaires. Les deux niveaux existants (RDC et R+1) seront donc rénovés et modernisés comme prévu, ce qui permettra déjà d'atteindre les objectifs thermiques liés aux aides TEP CV et régional sur ce projet.

Les travaux devraient être réalisés au cours du 1^{er} semestre 2018.